Conseil de quartier Saint-Martin compte-rendu





Jeudi 26 septembre 2024 dans les locaux de l'association "Coupé-Décalé" 23 rue de la Donelière





Ordre du jour



- ➤ L'équipe d'animation de "Coupé-Décalé" accueille le conseil de quartier et présente ses activité.
- Marie-Armelle BESSON, chargée de mission accès aux droits et citoyenneté des personnes étrangères, à la Direction Associations Jeunesse Egalité de la Ville, présente ses missions et le Conseil de l'Hospitalité.
- Les projets à présenter à la saison 7 du budget participatif.
- Le conseil examine les projets associatifs avec demande à la dotation financière.
- Questions diverses.





Présence



Accueil de Ludovic BROSSARD, élu de quartier.



Accueil par Ludovic BROSSARD, élu de quartier, qui remercie Guillaume ROUYER d'ouvrir les locaux de l'ARASS aux habitants du quartier. Il remercie également les habitants qui acceptent de rompre les habitudes et de changer de lieu pour découvrir les richesses du quartier notamment les initiatives de solidarité. Le site de la Donelière a une identité commerciale, artisanale et associative.

Il évoque le travail mené sur le champ de la précarité alimentaire en direction d'un public invisibilisé. Il rappelle la politique municipale de lutte contre l'exclusion sur le champ de l'alimentation qu'il s'agisse de la restauration scolaire et des Ephad. Il salue la mission de "Coupé-Décalé" sur le thème de l'apprentissage d'une bonne alimentation dans un cadre convivial alors que la précarité alimentaire se développe à Rennes comme en France et que ces personnes ne veulent pas forcément de l'aide alimentaire préférant sauter un repas. Le Secours Populaire, le Secours Catholique et la Banque Alimentaire sont très actives à Rennes sur cette problématique.

Sont aussi mobilisés sur le champ de la solidarité dans notre quartier, les Restaurants du Cœur et Coallia qui avec humanisme accompagnent les personnes invisibilisées.

La ville aussi essaie de mener modestement des actions comme les paniers bio pour les femmes enceintes ; elle soutient l'action de "Coupé Décalé", la ferme de Quincé, Colvert et la Basse Cour.

Enfin, Rennes Métropole a engagé une étude urbaine sur le grand secteur de la zone d'activité nord Saint-Martin. Cette étude dite des "Coteaux-de-l'Ille" prévoit de conforter l'implantation des entreprises de l'économie sociale et solidaire.



1 – L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des personnes en demande d'asile et des réfugiés

Guillaume ROUYER accueille les participants dans le local de l'ARASS. L'association implantée en Ille-et-Vilaine sur le champ de l'aide sociale à l'enfance occupe ce bâtiment privé depuis 25 ans (antérieurement Cap Insertion). Les activités bois et ferronnerie s'étant arrêtées faute de financement, l'association a répondu à un appel à projet en 2021. Le dispositif "Coupé Décalé" est un tiers lieu alimentaire au service des personnes hébergées à l'hôtel ; l'objectif étant de leur apporter une alimentation saine et équilibrée. Des ateliers de cuisine partagée avec les jeunes sont organisés tous les matins. Il y a récupération de denrées alimentaires et notamment un partenariat avec un fermier bio de Saint-Jacques-de-la-Lande. Cet atelier est victime de son succès. Le nombre de bénéficiaires est limité à 15. Le repas de midi est néanmoins proposé à 25 personnes. L'après-midi est proposé un libre accès à la cuisine. Les personnes et familles se présentent au local. Les parents peuvent fabriquer des petits pots bébé. Un atelier pâtisserie est organisé le mercredi pour les mamans et les enfants.

Le public qui fréquente le lieu est constitué de jeunes mineurs non accompagnés souvent originaire d'Afrique subsaharienne. Ces mineurs pris en charge par le Département passent la journée au local et rejoignent leur établissement au Rheu le soir. Des jeunes ne sont pas tous reconnus mineurs par le Département. Ils ont pour certains un vécu difficile, voire traumatique.



Sont proposées au local "Coupé Décalé" un accès alimentaire, des activités sportives avec le Cercle Paul Bert, des activités culturelles. Pendant les vacances, des animations sont proposées (conte, cirque, musique) et qui font l'objet de demande de soutien au conseil de quartier. Quelques concerts sont prévus avec le grand soufflet.

Deux travailleurs sociaux accompagnent les personnes dans leurs démarches administratives et dans leurs attentes quotidiennes.

Au local, les jeunes discutent avec d'autres jeunes et le lien social se créé. Ce tiers lieu est ouvert à tous.

A une question sur les démarches administratives, il est répondu que "Coupé Décalé" vient en soutien à "Utopia 56" pour un accompagnement juridique de mineurs non accompagnés et non reconnus mineurs. Des recours existent. Il peut s'agir de soutien aux droits administratifs des réfugiés. Les démarches numériques sont complexes. Il peut s'agir d'accès aux soins, de perte de papier, de non ouverture de droits. Une réunion inter-associative sera proposée par "Utopia 56" en octobre. Une coopération avec les compagnons bâtisseurs est engagée pour travailler les premiers pas vers l'emploi. "Envie 35" implanté secteur Donelière recherche du personnel en insertion.

Jean-Marie PAUL présente l'association Coallia, en charge de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes en demande d'asile et des réfugiés. Environ 800 jeunes sont suivis en Ille-et-Vilaine par cinq travailleurs. Le SAMNA (Service d'Accueil pour Mineurs Non Accompagnés) a été créé en 2008. Il se veut un accompagnement à la régularisation administrative à l'âge de la majorité. Les jeunes proviennent de l'Afrique subsaharienne, du Maghreb, du Moyen-Orient ; ils demandent l'asile et l'accès à la carte de séjour ou l'accès à la nationalité même si peu d'entre eux sont éligibles. Seuls les jeunes reconnus mineurs par le Conseil Départemental sont accompagnés soit 90 % de garçons et 10 % de filles. Ces jeunes sont hébergés dans des foyers de protection de l'enfance ou en appartements.

L'accompagnement prend plusieurs formes comme par exemple aller à l'Ofpra à Paris ou à la Préfecture.

Hélène EPAILLARD présente le centre d'accueil des demandeurs d'asile soit 90 places rue Bahon Rault. Il s'agit d'un hébergement ainsi que d'un accompagnement social et juridique. Sont évoqués le service domiciliation, le CAES (Centre d'Accueil et d'Examen de Situation) avec orientation de demandeurs d'asile de région parisienne, en régions), le CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile), le foyer de travailleurs migrants avec paiement d'une redevance, le centre provisoire d'hébergement (90 logements diffus dans le département) avec intervention d'une équipe administrative et huit travailleurs sociaux.

Mathilde TROQUER explique que l'association est gestionnaire de la plateforme "Agir" créée en Ille-et-Vilaine en mars 2024. C'est un mode d'accompagnement global et individualisé centré sur la dimension parcours pour insertion des réfugiés, levier important pour faciliter les sorties positives des personnes hébergées sur le DNA (Dispositif National d'Accueil). Il y a signature d'un contrat d'intégration républicaine sur 24 mois prévoyant l'accès au logement, l'insertion professionnelle. 400 personnes sont accompagnées en Ille-et-Vilaine essentiellement sur Rennes Métropole (familles personnes isolées tous âges confondus). Les locaux sont situés au 28 rue Donelière. L'équipe "Agir" travaille en coordination avec les partenaires de l'insertion. Sont organisés des ateliers d'information collective des personnes accompagnées avec orientation vers les structures.

Les publics concernés par les demandes d'asile et de séjour peuvent être des jeunes femmes abusées sexuellement, victimes d'excision, des enfants d'activistes politiques. Parmi les jeunes accompagnés, la plupart accède par vocation ou opportunité à l'emploi notamment lorsqu'ils sont en situation d'apprentissage (boulangerie, métiers de bouche, etc). Sont aussi présents les Ukrainiens en protection temporaire par un dispositif de l'Union Européenne en 2022 (autorisation de six mois renouvelables jusque trois ans).

Marie-Armelle BESSON de la Mission Egalité de la DAJE (Direction Associations Jeunesse Egalité) à la Ville de Rennes.

Marie-Armelle BESSON est chargée de mission accès aux droits et citoyenneté des personnes étrangères. Elle présente ses missions :

- Piloter et coordonner les actions d'accueil et d'intégration des personnes exilées définies par la Stratégie Métropolitaine de Solidarité Suivi du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration signé entre l'Etat et les collectivités Territoriales. (A titre d'exemple, les ateliers parlons français dans les quartiers prioritaires et leur développement dans les communes de Rennes Métropole).
- Assurer sur Rennes Métropole le suivi et la coordination des actions d'apprentissage linguistique.
- Etre en appui juridique pour les situations de rupture de droits et la lutte contre les discriminations fondées sur la nationalité et les origines.
- Favoriser la participation citoyenne à la vie locale des rennais(es) d'origine étrangère.

Marie-Armelle BESSON présente le Conseil de l'Hospitalité, comité consultatif réunissant acteurs et publics concernés pour améliorer les actions existantes et en proposer de nouvelles. Y participeront donc des personnes non nationales (réfugiés, protection subsidiaire, sans papiers, déboutés); sur 70 personnes intéressées, 35 ont déjà confirmé leur participation. Le conseil travaillera sur certaines politiques publiques (accès aux droits, apprentissage du français, accès à l'emploi, santé, culture, sport, loisirs, lutte contre les discriminations). Des temps de rencontre, formations et visites sont programmés. L'objectif est de présenter un plan d'actions d'ici un an. Les interprètes du réseau Louis Guilloux accompagneront les travaux.

Est également créé un réseau d'acteurs de l'accès aux droits (associations, CCAS, Conseil Départemental) pour faciliter l'interconnaissance et bien distinguer le qui fait quoi.

2 – Le budget participatif

Comme décidé au dernier conseil de quartier, il est proposé de réfléchir aux idées et projets pouvant être présentés à la saison 7 du budget participatif sur Saint-Martin et notamment convenir d'un projet que le conseil de quartier déposerait directement sur le site de la Fabrique Citoyenne.

Parmi les idées recensées au cours de la réunion :

- Un alignement d'arbres le long du canal Saint-Martin (aménagement déjà prévu dans le cadre de la rénovation de la voirie rue du Canal Saint-Martin en 2025 qui prévoira un cheminement piétons, une voie cycliste, un accès automobile pour les riverains et cet alignement d'arbres).
- Matérialiser le lieu de mémoire collective que constitue l'ancien stand de tir de Coëtlogon le long de la voie ferrée, rue Perrin de la Touche. Des collaborateurs et nazis y ont été fusillés.
- Un promoteur a acheté le terrain pour y faire construire deux maisons, mais le projet semble abandonné (il s'agit d'un site privé, le budget participatif n'a pas vocation à flécher des fonds publics sur des espaces privés. Le contact sera pris avec Madame BRIERO, Adjointe à la Sécurité, aux Anciens Combattants et aux Politiques Mémorielles).
- Création d'un terrain d'aventures aux prairies Saint-Martin pour les enfants et les familles. Partir d'un travail autour du bois vert et menuisé pour fabriquer l'imaginaire, construire des jeux (il est proposé aussi de localiser le projet sur le terrain de Gros Malhon près du city stade).

- Création d'un arborétum aux prairies Saint-Martin avec des arbres d'ornements et des arbres fruitiers.
- Aménagement d'un espace de paresse avec des hamacs à l'ombre.
- Plantation d'arbres dans le quartier.

Les habitants sont invités à participer à l'atelier du mardi 15 octobre à 18h00 au centre social de Villejean pour poursuivre la réflexion sur les projets à déposer au budget participatif saison 7 dans le secteur nord-ouest de la ville.

3 – Dotation financière du conseil de quartier

Il reste au 26 septembre 2024, 900 € sur les 4 000 € de la dotation affectée au conseil de quartier Saint-Martin.

Deux projets sont présentés :

- Le concert de fin d'année des "Amis de l'Orgue de Saint-Martin" avec le "Trio Kervarec" (orgue, bombarde saxophone).

Budget : 2 750 € - demande : 600 € - **attribué : 450 €**

- "Noël Solidaire" proposé par la Maison Bleue, événement festif intergénérationnel visant à renforcer les liens de solidarité sur Saint-Martin.

Budget : 2 020 € - demande : 900 € - **attribué : 450 €**

4 – Questions diverses

Le carrefour rue de Saint-Malo avec le boulevard de Verdun et la rue Pierre Le Grand : la peinture blanche est effacée au niveau du passage surélevé.

Le compte-rendu du dernier conseil de quartier Saint-Martin n'a été accessible que quelques jours sur le lien adressé par la direction de quartiers. Demande d'un nouvel envoi avec une durée de consultation plus longue. Il est précisé qu'habituellement les comptes-rendus sont également accessibles sur le site de Rennes Métropole.

La sortie vers la gauche de la déchetterie de Villejean : la visibilité est limitée en raison de la végétation trop dense. Le panneau "accès interdit aux piétons" à l'entrée de la déchetterie est non compris car un usager peut vouloir déposer des déchets sans être motorisé.

La Maison de l'Enfance rue Rebillon : le stationnement sauvage devant l'entrée de l'établissement rend délicates les entrées et sorties en voiture. Prévenir la Police Municipale.

Le City stade du terrain Gros Malhon : des agrées sont détériorées et un panneau de basket a été retiré. Demande de remise en état des équipements.

Pose des bacs alimentaires collectifs : demande de la date de mise en place sur Saint-Martin.

Information de la Maison Bleue sur l'ouverture d'un café des habitants le samedi matin dans le point lecture.

